

# À L'ÉCOLE DES DISPOSITIFS

**Directeur de publication** Gilles Lasplacettes

**Rédacteur en chef** Régis Guyon

**Comité d'orientation** Élisabeth Bautier, Choukri Ben Ayed, Stéphane Bonnéry, Sylvain Broccolichi, Céline Calmejane-Gauzins, Anne-Marie Chartier, Francis Delarue, Fabrice Dhume, Maryse Esterle, Cécile Goï, Nacira Guénif, Smaïn Laacher, Olivier Lazzarotti, Véronique Leclercq, Françoise Lorcerie, Mathias Millet, Benjamin Moignard, Thierry Paquot, Patrick Picard, Jean-Paul Tauvel, Marie-Christine Toczek-Capelle, Fabien Truong, Hervé Vieillard-Baron, Philippe Vitale, Tommaso Vitale, Agnès van Zanten, Geneviève Zoïa

**Secrétariat de rédaction et suivi éditorial** Nathalie Bidart

**Mise en pages** Michaël Barbay

**Couverture et illustration** Isabelle Soléra

**Réseau Canopé/DES**

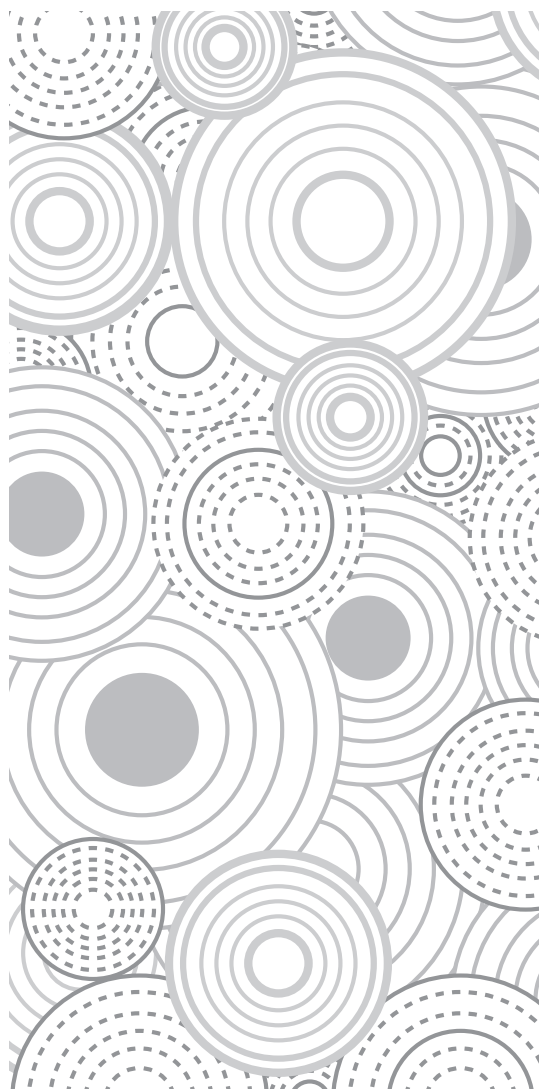
**Délégation Éducation et société**

Téléport 1 – 1, av. du Futuroscope

CS 80158

86961 Futuroscope cedex

regis.guyon@reseau-canope.fr



Numéro conçu avec la participation de  
Benjamin Moignard et Marie Toullec-Théry

## 0 **Éditorial**

■ Régis Guyon

7 **ENTRETIEN AVEC ANNE BARRÈRE**  
« Les dispositifs se justifient par l'idée qu'il faut agir sur des difficultés insolubles sans eux »

11 **ENTRETIEN AVEC DOMINIQUE GLASMAN**  
« Le dispositif est l'occasion de dire, de nommer des problèmes spécifiques »

16 **ENTRETIEN AVEC SYLVAIN BROCCOLICHI**  
« Les usages des dispositifs dépendent fortement des visions et dispositions induites par les formations et l'expérience »

## 1. Qu'est-ce qu'un dispositif ?

### 23 **Cahiers ou classeurs ?**

Le pouvoir d'un dispositif ordinaire

■ Anne-Marie Chartier

### 30 **Des dispositifs entre action éducative et pacification des parcours**

■ Mathias Millet

■ Daniel Thin

### 36 **Les microlycées : structures alternatives ou dispositifs innovants ?**

■ Bastien Sueur

### 43 **Les structures de retour à l'école** Institutions ou dispositifs ?

■ Valérie Melin

### 49 **Un Mammouth, un dispositif, et un curriculum**

■ Roger-François Gauthier

### 54 **L'autorégulation : vers une évolution des dispositifs en éducation**

■ Sophie Romero Pinazo

### 60 **Évaluations plurielles d'un dispositif d'éducation à l'égalité en sciences**

■ Clémence Perronet

## 2. Dispositifs et lutte contre les inégalités scolaires

- 69 **Co-enseignement : transformation des dispositifs inclusifs**  
■ Philippe Tremblay
- 75 **Un dispositif de lutte contre les inégalités scolaires ?**  
« Plus de maîtres que de classes »  
■ Marie Toullec-Théry
- 82 **ENTRETIEN AVEC JULIEN MARAVAL**  
« Trouver une formule de dispositif qui soit la plus intégrée, et la plus intégratrice, possible »
- 86 **Les dispositifs dans le primaire**  
Pour une nouvelle façon de penser le monde ?  
■ Julien Netter
- 92 **Réflexions sur la liaison école-collège comme dispositif**  
■ Virginie Volf
- 98 **Inclure ou contrôler ?**  
L'encadrement ambigu de l'instruction dans la famille  
■ Géraldine Farges  
■ Élise Tenret
- 103 **« Les stages parentaux » : une politique éducative d'exception ?**  
■ Jessica Pothet

## 3. Pratiques et parcours à travers les dispositifs

- 113 **Décrocher ou prendre place**  
Un dispositif expérimental au sein d'un lycée pro  
■ Carine Saint-Martin  
■ Véronique Bordes
- 119 **Une scolarisation sous contrainte judiciaire**  
■ Guillaume Teillet
- 125 **TÉMOIGNAGE**  
**L'école et les Voyageurs**  
De l'esprit, au-delà du geste  
■ Emmanuel Fabre
- 132 **TÉMOIGNAGE**  
**Un dispositif passerelle pour les élèves allophones arrivants**  
■ Marion Avrillier
- 139 **TÉMOIGNAGE**  
**Agir sur le climat scolaire... l'affaire de toute la communauté éducative**  
■ Valérie Ragaleux
- 146 **Co-construction d'une recherche avec des collégiens**  
■ Gaëlle Espinosa  
■ Claire Ribraut
- 151 **Bibliographie**



# ÉDITORIAL

par Régis Guyon

## Quand les marges (ré)inventent la forme scolaire

Dans le système scolaire (ou éducatif), la création d'un dispositif est souvent placée sous le signe d'une volonté d'action immédiatement visible et opérationnelle visant à prendre à bras-le-corps un problème trop criant. Depuis presque trente ans, un éventail de dispositifs advient, répondant à un mode de gouvernance stratégique de l'action, où il s'agit de développer un effort spécifique, d'opérer une mobilisation pour accompagner et scolariser des publics dits « particuliers ». Les dispositifs fonctionnent ainsi comme des palliatifs aux difficultés que l'école, dans son fonctionnement ordinaire, n'a pas su ou ne sait pas faire : en cela, un dispositif déborde du cadre ordinaire de l'institution.

Ainsi, alors que la massification scolaire se met en place, on assiste à une montée et à une prolifération de dispositifs dans le cadre de politiques publiques globales, comme dans les stratégies locales d'action. Cette organisation n'est pas propre à l'école puisqu'elle se développe dans le champ de l'intervention sociale d'abord, avant de gagner l'ensemble des champs de l'insertion sociale et professionnelle, de l'éducation<sup>1</sup> et de l'enseignement.

---

1 La plupart font suite aux rapports Schwartz (1981), Bonnemaïson (1982) et Dubedout (1983). Voir le hors-série (numérique) n° 15 de *Diversité* ([http://www2.cndp.fr/revueVEI/hs15/diversite\\_hors-serie\\_15.pdf](http://www2.cndp.fr/revueVEI/hs15/diversite_hors-serie_15.pdf)) ; concernant l'éducation spécifiquement, voir Barrère A. (2013), « La montée des dispositifs : un nouvel âge de l'organisation scolaire », *Carrefours de l'éducation*, n° 36, p. 95-116.

D'une certaine manière, même s'ils peuvent être juxtaposés, empilés, leur multiplication, leur cohérence et leurs articulations permettent de décrire et de comprendre les processus à l'œuvre dans la massification scolaire.

Si le terme « dispositif » est très souvent usité, sa définition reste floue – et ce numéro de *Diversité* souhaite apporter une utile clarification : qu'est-ce donc qu'un dispositif en éducation, en termes d'organisation matérielle, de symboles, de relations sociales<sup>2</sup> ? Quels sont les processus de création et d'institutionnalisation auxquels il se réfère ? En quoi un dispositif se distingue-t-il d'un programme, d'une opération, d'une structure, d'une organisation, d'un aménagement ou d'une disposition ? Si certains dispositifs sont supprimés, quelles traces en conserve-t-on, en termes de pratiques ? Et quels sont ceux d'entre eux que l'on réinvente sans cesse, faute, sans doute, d'être parvenu à résoudre les difficultés identifiées ? Une archéologie, une filiation des dispositifs est-elle possible, de ce point de vue ?

Comme le rappellent Anne Barrère et Dominique Glasman en ouverture de ce numéro, un dispositif a d'abord pour fonction de reconnaître un public, matérialisant ainsi une réponse à une urgence, qui dépasse le cadre imposé par l'institution et le droit commun, et s'adressant à des publics ou à des difficultés spécifiques. Il « vient écouter des situations jusqu'ici ignorées ou minorées », comme l'écrit Roger-François Gauthier. Les dimensions intégrative, protectrice et réparatrice du dispositif

---

2 Voir Agamben G. (2007), *Qu'est-ce qu'un dispositif ?*, Paris, Rivages (nouv. éd. 2014) ; Hermès (1999), n° 25 : « Le dispositif : entre usage et concept » ; Beuscart J.-S., Peerbaye A. (2006), « Introduction », *Terrains et travaux*, n° 11 : « Histoire de dispositifs », p. 3-15.

peuvent interroger : quelles sont les spécificités et spécialités des personnes à qui on les confie ? Un dispositif se comporte-t-il toujours à la marge d'une organisation ? Les dispositifs portent, par la catégorisation inhérente des publics ciblés, le risque de l'exclusion s'ils sont externalisés, déchargeant (au sens propre comme au figuré) les acteurs d'un certain nombre d'élèves qui, de fait, ne participent pas pleinement au curriculum commun<sup>3</sup>.

D'un autre côté, les dispositifs sont-ils également des espaces et temps interrogeant, infléchissant – et parfois contestant<sup>4</sup> – la forme et la norme scolaires ? Ils seraient donc, comme le propose Anne-Marie Chartier, « le lieu des mises en œuvres inventives, celles qui traitent du “comment faire” », où l'on invente de nouvelles organisations, de nouvelles manières de travailler, et d'apprendre ? Bref, des « espaces autres », les « hétérotopies » de Michel Foucault, comme le souligne Bastien Sueur, où se construit une « transformation du système par sa périphérie ». Se pose alors la question essentielle, celle de l'articulation du dispositif avec le temps ordinaire des apprentissages : quels parcours (inclusifs) proposer aux élèves concernés par les dispositifs ? Comment les pratiques développées dans les dispositifs constituent-elles autant de points d'appui pour proposer des changements dans l'institution, et à quelles conditions ? En ce sens, comme le proposent Philippe Tremblay ainsi que Marie Toullec-Théry, le co-enseignement ne serait-il pas le dispositif permettant de transformer durablement la classe ordinaire, tout en assurant l'inclusion de tous les élèves ?

Dans sa définition, un dispositif propose un cadre et des modalités identiques dans le déploiement – il porte donc en soi du « générique » (du pareil) mais aussi une part de spécifique (un objectif particulier). De plus, concrètement, il est évident que le local a un poids non négligeable sur le prescrit : comment alors limiter l'hétérogénéité des mises en œuvre et de leurs accommodements très locaux ? Quelle est cette part des arrangements et du dérogoire, du dit et du non-dit, plus ou moins autorisé, avec le droit commun ? Sylvain Broccolichi, comme Emmanuel Favre ou Marion Avrillier, insistent sur l'importance de la régulation et du pilotage des dispositifs : comment éviter qu'un dispositif ne s'étiolle, voire dysfonctionne ? Surtout, comment éviter qu'il ne s'isole et se marginalise ? Car le risque du dispositif est toujours qu'il devienne un lieu hors-sol, où les interactions avec le cadre général sont limitées, ne provoquant aucune prise de conscience générale et aucun changement vers l'adaptation du cadre général vis-à-vis du public concerné. Or le dispositif est d'abord un lieu où l'on défriche de nouvelles pratiques pédagogiques et où l'on invente de nouvelles formes scolaires.

**Régis Guyon**  
 rédacteur en chef

3 Moignard B. (2014), « Le collègue fantôme. Mesurer l'exclusion temporaire des collégiens », *Diversité*, n° 175.

4 Ion J., Ravon B. (2005), « Institutions et dispositifs », in Ion J. (dir.), *Le Travail social en débat(s)*, Paris, La Découverte, p. 71-85.